

à un corps qui ne ressemble en rien à cette division du parlement canadien dont l'autorité est essentiellement faible puisque ses membres dépendent du gouvernement lui-même.

Voilà une déclaration précise de la part de la première autorité que nous ayons sur notre système constitutionnel, quant à l'impuissance d'un parlement comme celui que nous avons au Canada, et quant à la quasi-impossibilité d'administrer les affaires publiques de ce pays, quand le premier ministre et le parti au pouvoir ont recours comme ils l'ont fait—et je n'établis aucune différence entre les deux partis sous ce rapport—à la nomination de membres de cette Chambre au Sénat et se servent d'autres influences, pour permettre à la majorité d'affaiblir l'autorité de cette Chambre et d'augmenter par là même la force du cabinet. Je crois que la Chambre abandonne graduellement ses pouvoirs au gouvernement de ce pays, ce qu'elle ne devrait pas faire. On ne trouve pas ici l'indépendance de cette Chambre. Tout cela s'applique, peut-être, aux chefs des deux partis. On devrait avoir plus d'indépendance, plus de respect pour les prérogatives de cette Chambre, et laisser moins de pouvoirs au gouvernement, ainsi que le fait ressortir Bourinot. Un état de choses dangereux a surgi au Canada. Au Sénat, le gouvernement peut compter sur une forte majorité qu'il s'est créée lui-même, et il n'a laissé passer la moindre occasion de diminuer l'indépendance de cette Chambre. Tout cela présente des dangers contre la constitution de ce pays, et l'on aurait dû éviter ces excès; tel était le devoir surtout de ceux qui se prétendent libéraux, qui se proclament partisans de l'ancienne doctrine du gouvernement responsable. Ils s'efforcent d'échapper à ces principes. Dans Ontario, ils veulent rejeter sur les comités de la législation la responsabilité qui leur incombe; c'est par ce moyen qu'ils permettent qu'on enlève aux municipalités les droits dont elles jouissent.

Une question importante débattue devant le pays, aujourd'hui, c'est celle des droits du peuple contre les monopoles, et si des libéraux d'Ottawa n'ont pas l'intention de protéger les droits du peuple, les meilleurs intérêts du pays se trouveraient en danger. Tout ce que nous pouvons trouver comme résultat de la législation libérale de Toronto et de ce parlement, c'est le partage des ressources du pays entre ces riches corporations. A ces dernières on donne tout, quand le peuple ne peut rien obtenir. Nos concitoyens s'adressent au parlement pour obtenir une réduction des tarifs de chemin de fer et le pouvoir, pour les municipalités, d'exploiter certains services d'utilité publique. Ils ne peuvent obtenir les droits qu'ils réclament tandis qu'on donne à des sociétés de particuliers des sommes énormes tirées du trésor public. A cette session, on veut accorder \$150,000,000 pour un projet dont la réalisation, suppose-t-on, réglerait la question des moyens de transport, mais il n'en saurait être ainsi. On dépense l'argent du pu-

blic, les corporations deviennent plus puissantes, et ce sont des institutions semblables qui ont causé la déchéance de la vie publique dans la république voisine. Ce n'est pas le tarif douanier, ni les trusts, contrairement à ce que prétend le premier ministre, ce sont les grandes corporations, établies par la législation, qui jouissent des revenus du pays.

Cependant, au Canada, on ne tente aucun effort pour enrayer cet état de choses. Nous en arrivons rapidement à la condition des affaires qui existe aux Etats-Unis: les corporations commandent aux législatures, aux gouvernements, et elles obtiennent tout ce qu'elles demandent; le peuple ne reçoit rien. L'héritage du peuple devient graduellement la propriété des compagnies et l'on n'accorde aucun soulagement aux contribuables. Cela est bien de nature à décourager tout véritable Canadien. Songeons, un instant, qu'à cette session, nous allons accorder au Grand Tronc des conditions plus faciles en vertu desquelles, à tout événement, nous lui remettrons cette voie ferrée, et nous n'obtiendrons rien en retour. Que retireront les cultivateurs d'Ontario de ces \$150,000,000, au point de vue de l'amélioration des transports? On n'a fait aucun effort pour accorder à ces cultivateurs un port sur l'Atlantique et des tarifs moins élevés pour le transport de leur bétail, de leurs produits. Nationalisez le Grand Tronc, reliez-le à l'Intercolonial, établissez deux ou trois ports dans les provinces maritimes, utilisez les splendides ressources que nous offrent les installations terminales et les cours de manœuvres du Grand Tronc, et, j'ose le dire, les taux de transport s'abaisseront de 33 pour cent et peut-être de 50 pour cent, et le gouvernement aurait rendu service au pays tout entier. Mais au lieu de cela que faisons-nous? Eh bien! M. l'Orateur, on a apparemment réuni le parlement dans le seul but de faire voter de nouveau en faveur du Grand Tronc, \$150,000,000 que le pays devra payer. Il s'agit d'une proposition sérieuse et sur laquelle s'est prononcée la population d'Ontario aux élections partielles. Elle n'est pas en faveur de cette mesure, parce qu'elle n'en pourra retirer d'avantages, et qu'après avoir dépensé l'argent du peuple dans cette entreprise, on abandonnera ce chemin de fer à une corporation de particuliers. L'honorable premier ministre peut dire qu'il s'agit d'un grand projet, que c'est là le grand but de sa vie, que cet ouvrage ouvrira à la colonisation les parties reculées du pays, mais je pourrais lui faire remarquer qu'il y a une population qui vit dans une région plus rapprochée, que ces gens demandent protection et que le Grand Tronc ne peut faire cesser l'état de choses dont on se plaint.

Il est une autre chose que je n'ai entendu mentionner ni ici ni ailleurs, et qu'a fait surgir dans mon esprit la déclaration du premier ministre concernant le pouvoir de conclure nous-mêmes nos traités. Je partage dans une large mesure, son opinion sur cette